

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
13 AVRIL 2022

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 3 mars 2022

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée :


« Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mars 2022 tel que présenté en annexe. »

Monsieur le Vice-Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 3 mars 2022.

Le Vice-Président,



Philibert BERRIER

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :
Et de sa publication le :
Le Vice-Président

REÇU LE 15 AVR. 2022



Philibert BERRIER

